



# FORUM DE LA MOBILITÉ

Employeurs, venez découvrir les offres de mobilité

8 MARS 2019 | BASSENS | 9-14 H

## PROGRAMME

**9-14 h // Village des Exposants** : 20 acteurs de la mobilité du territoire viennent présenter leurs offres.

**9-10 h // Conférence** : Déplacements actifs des salariés, quels bénéfices pour l'entreprise ?

*ONAPS (Observatoire National de l'Activité Physique et de la Sédentarité), Médecin du sport et du travail.*

**11-13 h // Signature des Plans de Mobilités** : 28 entreprises de + 100 salariés engagées dans la réalisation d'un Plan De Mobilité, avec la CCI et les élus du Grand Chambéry.

**13h – 13h30 // Table ronde** : Véhicules électriques / hydrogène : quelles perspectives ?

*Syane, Enedis, Renault Chambéry, Jean Lain.*

**13h30 – 14h // Table ronde** : Télétravail : quels facteurs de réussite ?

*CPME, Chambéry Grand Lac Economie, cabinet 6e sens RH, Crédit Agricole.*

## SIGNATURE DES PLANS DE MOBILITÉS

Un Plan De Mobilité (PDM) est un ensemble de mesures visant à optimiser les déplacements liés à l'activité d'une structure. Son objectif est de réduire l'usage de la voiture individuelle au profit de modes alternatifs (transports collectifs, vélo, marche, covoiturage...) tant pour des déplacements domicile-travail que professionnels.

**Depuis janvier 2018, la réalisation d'un PDM est devenue obligatoire pour les structures de + 100 salariés sur un même site.** La structure doit conventionner avec l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (Grand Chambéry), de ses objectifs et de son programme d'actions intégrant des mesures relatives à la promotion de tous les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle.

### Objectifs :

- Améliorer la mobilité quotidienne des salariés sur leurs trajets domicile-travail et professionnels
- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques
- Réduire la congestion des infrastructures

## LES ENTREPRISES ACCOMPAGNÉES DANS L'ÉLABORATION DE LEURS PDM

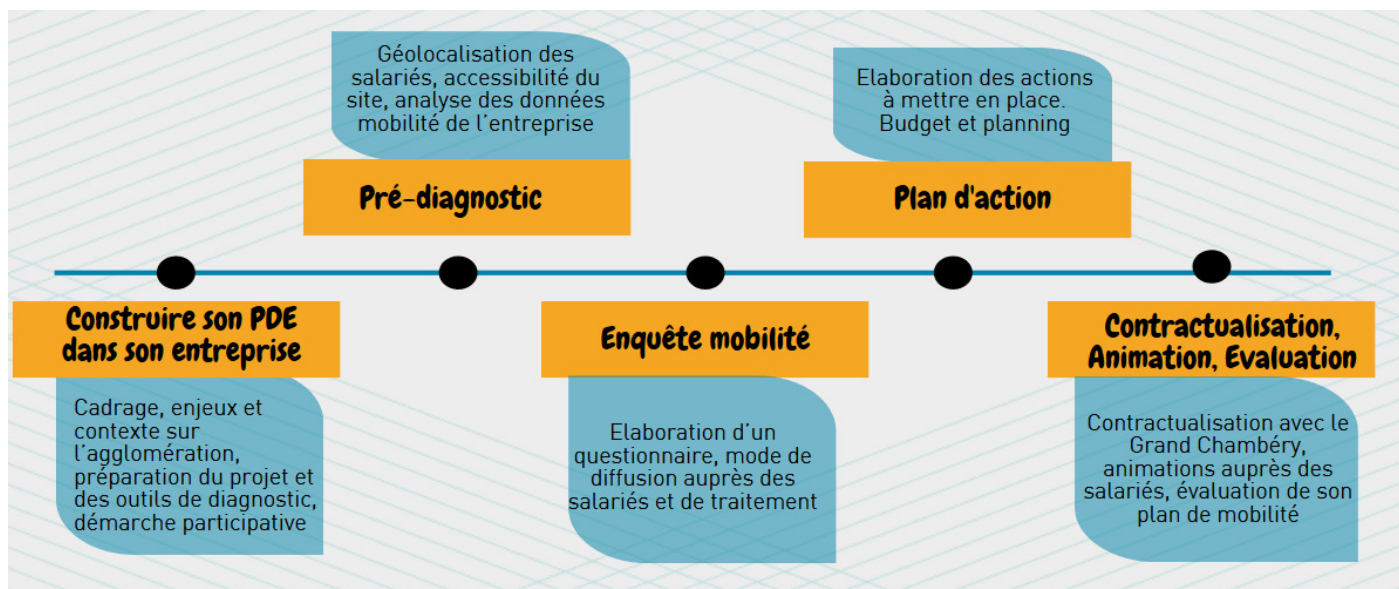
Grand Chambéry a missionné l'Agence Ecomobilité pour accompagner gratuitement les entreprises concernées. Sur le territoire, parmi les 37 entreprises concernées par cette loi, **28 établissements suivent l'accompagnement de l'Agence Ecomobilité** en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'industrie pour l'élaboration de leur pré-diagnostic (géolocalisation, mise en avant des potentiels par mode de déplacement, enquête de mobilités salariés) et la mise en place de leur plan d'action en matière de mobilité des salariés.

**Les 28 établissements représentent 48 sites et 6 200 salariés.**

Les premiers diagnostics réalisés montrent que 76% des salariés habitent en métropole Savoie. 39 % habitent à moins de 500m d'une ligne Chrono bus Stac, 45 % à proximité d'un aménagement cyclable et 30 % peuvent être concernés par du covoiturage longue distance. Autant de solutions qui peuvent être développées lors de l'élaboration du plan d'action propre à chaque entreprise.



# LA DÉMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT



Depuis mars 2018, ce sont 3 groupes d'une dizaine d'entreprises chacun qui ont été accompagnés lors de sessions collectives. Cette formation a l'avantage outre de répondre aux exigences de la loi, de mettre les entreprises en relation par zone géographique, par secteur d'activités, par organisation du travail.

Le dernier groupe a démarré en décembre, de ce fait les entreprises n'ont pas toutes le même niveau d'avancement mais la même volonté de réaliser leur Plan de Mobilité d'ici l'été.

Pour être validé, le plan de mobilité devra être transmis au Grand Chambéry qui est l'Autorité Organisatrice de la Mobilité sur ce territoire. La phase d'animation du PDM commencera alors, en partenariat avec les acteurs de la mobilité du territoire : promotion des transports en commun, du vélo, du covoiturage ; mise en place du télétravail, aménagement des horaires...

**Le forum de la mobilité a comme objectif de faire découvrir l'ensemble de l'offre mobilité aux entreprises, afin qu'elles puissent les intégrer dans les plans d'actions de leurs PDM.**

Grand Chambéry, le Stac et l'Agence Ecomobilité réfléchissent actuellement à la mise en place d'avantages mobilité pour les salariés des entreprises qui ont lancé un Plan de Mobilité. Le document officiel sous la forme d'une convention mobilité sera finalisé ce printemps.

## CONTEXTE MOBILITÉ

La Savoie est particulièrement concernée par la thématique de la mobilité étant de plus en plus impactée par des pics de pollution. En 2016, le trafic total de véhicules sur la voie rapide urbaine de Chambéry atteint plus de 104 000 véhicules par jour, soit le niveau le plus élevé jamais atteint.

Selon l'INSEE, la voiture demeure le principal mode de déplacement utilisé par les actifs pour se rendre sur leur lieu de travail (70 % en 2014). Toutefois, la part modale de la voiture est en perte de vitesse depuis 1999 au profit des transports en commun et des deux roues (motorisés ou non).

Mode de déplacement	1999	2014
Voiture	75%	70%
Marche à pied	11%	10%
Transports en commun	7%	11%
Deux roues (motorisé ou non)	3%	5%
Travail à domicile	4%	4%

La part modale de la voiture est également largement majoritaire dans les deux agglomérations voisines, et de façon plus marquée encore qu'à Grand Chambéry : 76 % pour la CA d'Annecy, 82 % pour Grand Lac.

**La loi mobilité qui va paraître en 2019 annonce des objectifs ambitieux** (tripler la part modale du vélo d'ici 2024), des aides pour les collectivités, mais aussi pour les cyclistes et covoitureurs. Ce contexte est favorable la mise en œuvre du plan d'action des PDM.

